

Garantie Ecran Smartphone

Monsieur L... porte en réparation son portable, suite à la casse de l'écran.

L'écran changé, fait l'objet d'une garantie de un an accordée par ce commerçant.

Deux jours après, l'écran se refend à nouveau.

Le commerçant, refuse de procéder à la réparation, et d'appliquer la garantie.

Nous intervenons auprès de ce dernier, lequel accepte de procéder au changement de l'écran, sans pour autant accepter la garantie légale. Un geste commercial !!!!

Seul le résultat compte !!!!